

qu'à leur avis, les membres de l'opposition n'ont pas le droit de s'acquitter de leur devoir, qui est d'analyser de façon critique les mesures présentées à la Chambre. Je signalerai donc que le 21 septembre, le bill nous a été présenté en vue de la deuxième lecture. Le secrétaire parlementaire avait alors pris la parole et je dirais que nous avons passé 35 ou 40 minutes à l'étape de la deuxième lecture et que le discours du secrétaire parlementaire avait accaparé à peu près tout le temps. Puis, le 22 septembre, le débat a repris et il y a eu une période de questions particulièrement longue à cause, comme d'habitude, des longues réponses des ministres. Le débat fut aussi interrompu par le ministre des Finances (M. Gordon) qui a demandé de revenir à l'appel des motions pour faire une déclaration et ensuite, un membre de chaque parti a répondu. Je dirais donc que nous avons passé moins qu'une journée complète à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi qui, comme le ministre lui-même l'a dit, est une mesure très importante et, en quelque sorte, une expérience. Je dirais qu'il est absolument faux et inapproprié de prétendre qu'il faudrait consacrer moins d'une journée à la deuxième lecture d'un bill de cette nature. Il me semble que nous ne remplirions pas notre devoir si nous n'accordions pas à ce bill toute l'attention qu'il mérite.

Par exemple, à l'étape de la résolution, monsieur l'Orateur, j'ai posé certaines questions. Nous ne savons pas encore ce que comprendrait le bill. Mes questions me semblaient appropriées, mais le ministre n'y a pas encore répondu. J'ai dit, comme un autre député l'a répété aujourd'hui, qu'une mesure de cette nature était probablement la seule façon pour un grand nombre de nos autochtones—les Indiens, en vertu de la loi sur les Indiens et les métis en vertu de la loi sur les colonies de métis de la province de l'Alberta—d'obtenir le genre d'aide financière nécessaire à des programmes de cette nature qu'on refuse de leur accorder aux termes d'autres mesures législatives parce qu'ils n'ont pas de titres de propriété sur leurs terres, mais ne détiennent que des certificats d'occupation.

J'espère que le ministre consultera à ce sujet son collègue le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Tremblay); d'autre part, je me propose d'aborder le sujet lors de la présentation du budget de ce ministre et de lui poser la même question. A mon avis, il est extrêmement important de veiller à ce que ces gens aient l'occasion, comme les autres au Canada, de profiter des avantages qu'offre cette mesure législative agricole.

A l'étape du projet de résolution, j'ai aussi signalé qu'aux termes de la loi sur les prêts

destinés aux améliorations agricoles, on a accordé environ 100 millions en une seule année pour l'achat de machines agricoles. J'ai indiqué qu'à ces conditions, en s'en servant comme de points de comparaison, il était peu probable que la somme de 25 millions de dollars soit suffisante pour l'accomplissement de la tâche que le ministre lui a dévolue. J'ai aussi souligné qu'aux termes de la loi sur le crédit agricole, adoptée par le gouvernement précédent, on prévoit des prêts aux associations coopératives pour les fins prévues par la loi, y compris l'achat de machines.

Je croyais que nous avions le droit, avant l'adoption d'une mesure législative semblable, qu'on nous dise pourquoi les associations de coopératives agricoles n'avaient pas fait un usage plus considérable des facilités offertes par cette loi. C'étaient des questions que je jugeais raisonnables et modérées, auxquelles on aurait fort bien pu répondre, et auxquelles j'espère que le ministre pourrait encore répondre avant l'achèvement du présent débat.

Quant à l'amendement dont la Chambre est saisie, je ne pense pas que je pourrais voter pour son texte actuel, mais il ne s'ensuit pas que le présent bill ne devrait pas être déferé au comité de l'agriculture. Le ministre a dit que cette mesure législative est importante et trace de nouvelles voies. La conception de cette mesure législative est entièrement neuve. Dans ces conditions, monsieur l'Orateur, il ne peut être que juste et convenable que ce bill soit déferé au comité de l'agriculture, où il fera l'objet d'un débat non exagérément prolongé, mais où des représentants des organismes agricoles, qui s'intéressent en somme plus au bill que nous, auraient l'occasion de comparaître et de faire des instances et des propositions. C'est pourquoi je suis convaincu que l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent) a proposé cet amendement parce qu'il croyait que le bill se cristalliserait après la deuxième lecture. Je sais que le comité peut amender le bill, mais dès que la Chambre, et notamment le gouvernement, reçoivent l'approbation en principe après deuxième lecture d'un bill, la question a tendance à se cristalliser et le gouvernement est peu disposé à accepter des amendements. Je crois que cela s'applique à tout gouvernement et que c'est très raisonnable, mais j'espère qu'à l'avenir on déferera l'étude du fond de beaucoup plus de bills à un comité avant la deuxième lecture.

Dans cet espoir, monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, je propose un amendement à l'amendement actuel; selon moi, cet amendement permettrait d'atteindre ces deux résultats désirables. Je vais proposer d'abord que le fond du bill soit déferé à un comité, pour y être étudié et pour qu'on y reçoive les instances des organisations agricoles et en même temps que le bill ne soit